

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement d'un guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle par des avocats

28/03/2022



Le Conseil des barreaux européens (CCBE) et la Fondation des avocats européens (ELF) sont fiers de présenter un guide destiné aux avocats et aux cabinets d'avocats sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans la pratique juridique dans l'Union européenne.

Cet outil pratique est le fruit de deux années de travail dans le cadre du [projet "AI4Lawyers"](#) cofinancé par le programme Justice de l'Union européenne.

L'intelligence artificielle est sur le point d'infiltrer de nombreux aspects de notre vie quotidienne. Dans l'environnement des services juridiques et de la justice, des fournisseurs de *legal tech* ont émergé dans toute l'Europe et ont mis, ou prévoient de mettre, sur le marché une gamme d'outils promettant de faciliter la tâche des praticiens du droit sur des questions telles que l'analyse juridique, la réduction des tâches répétitives et chronophages, et l'accélération des processus judiciaires. Ce guide aidera les avocats à mieux comprendre l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies informatiques dans leur pratique quotidienne. L'approche du guide est pédagogique et fournit des informations pratiques sur les outils à utiliser et la manière de les utiliser.

La présentation publique du guide réunira des fonctionnaires européens, des représentants des barreaux, ainsi que des avocats. Cet événement sera également l'occasion d'aborder les défis posés par la numérisation de la justice, la transformation numérique des cabinets d'avocats et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la justice. Le programme de l'événement est disponible [ici](#).

Le président du CCBE, James MacGuill, a déclaré aujourd'hui : « Je suis convaincu que le guide sera d'une

grande utilité pour les avocats en leur offrant des conseils pratiques pour mieux s'adapter à une société plus numérique. L'utilisation des nouvelles technologies peut par exemple faciliter les processus d'affaires des petites entreprises, mais aussi donner lieu à certains défis et risques. Le guide offre un aperçu intéressant des opportunités que les outils d'intelligence artificielle peuvent offrir à la profession d'avocat, en mettant l'accent sur la façon dont les petits cabinets d'avocats peuvent en bénéficier, et sur les risques dont ils doivent être conscients. »

Pour participer à l'événement, veuillez vous inscrire à l'adresse suivante : [event@ccbe.eu](mailto:event@ccbe.eu) en indiquant si vous souhaitez participer en ligne ou en personne.

### À propos du CCBE

Le CCBE représente les barreaux de 45 pays, soit plus d'un million d'avocats européens. Fondé en 1960, le CCBE est reconnu comme le porte-parole de la profession d'avocat en Europe par les institutions européennes et d'autres grandes institutions telles que le Conseil de l'Europe. Le CCBE est établi en Belgique sous la forme d'une association internationale sans but lucratif. Veuillez consulter le site du CCBE pour obtenir davantage d'informations.

Pour plus d'information,  
contacter Karine Métayer  
Chef de la communication  
+32 (0)2 234 65 10  
[metayer@ccbe.eu](mailto:metayer@ccbe.eu)